

COMMUNE DE GRANDFONTAINE

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Molsheim
Membres en fonction : 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 05 juin 2020
Sous la présidence de Monsieur REMY Philippe

PRESENTS : Monsieur REMY Philippe, Madame GEWINNER Elisabeth, Monsieur MEISSONNIER David, Monsieur CUNY Julien, Monsieur CHARPENTIER Christian, Monsieur JESSEL Christophe, Madame DEBAS Aurore, Madame WERNERT Patricia, Monsieur DEPRESLES Patrick, Madame GROSHENS Elodie, Monsieur PFAUE Eric

ORDRE DU JOUR

Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 24 janvier 2020 et du 23 mai 2020

1. Comptes de gestion du percepteur 2019
 2. Compte administratif Budget Principal 2019
 3. Compte administratif Budget Forêt 2019
 4. Affectation de résultat
 5. Budget Principal 2020
 6. Budget Forêt 2020
 7. Taux d'imposition 2020
 8. Versement des subventions 2020
 - 9 - Emplois saisonniers
 - 10 - Carte communale
- Divers

COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR 2019 (DE 2020 019)

Les Comptes de Gestion du Percepteur pour 2019 correspondent aux Comptes Administratifs 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les Comptes de Gestion du Percepteur pour 2019.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET PRINCIPAL (DE 2020 020)

Le Compte Administratif du budget principal pour l'année 2019 est présenté au conseil municipal et est établi comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	341 012.06 €
Recettes de fonctionnement :	381 230.33 €
Report en section de fonctionnement :	101 175.68 €
Résultat section fonctionnement :	141 393.95 €
Dépenses d'investissement :	55 005.95 €
Recettes d'investissement :	168 818.68 €
Report en section d'investissement:	- 156 442.35 €
Résultat section investissement :	- 42 629.62 €
Excédent global de clôture :	98 764.33 €

Le Compte Administratif 2019 est approuvé à 10 voix pour et 1 abstention.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET FORET (DE 2020 021)

Le Compte Administratif du Budget Forêt pour l'année 2019 est présenté au conseil municipal et est établi comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	38 989.70 €
Dépenses d'investissement :	0,00 €
Recettes de fonctionnement :	39 477.44 €
Recettes d'investissement :	0,00 €
Report en section de fonctionnement:	60 606.87 €
Excédent global de clôture :	61 094.61 €

Le Compte Administratif 2019 est approuvé à 10 voix pour et 1 abstention.

AFFECTATION DE RESULTAT (DE 2020 022)

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

Après avoir approuvé le 5 juin 2020, le compte administratif 2019, qui présente un excédent de fonctionnement cumulé (hors restes à réaliser) d'un montant de 141 393.95 €.

Constatant que la **section d'investissement** dudit compte administratif fait apparaître :

- Un déficit d'exécution de **42 629.62 €**

Décide à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Maire d'affecter au budget de l'exercice 2020 le **résultat**, comme suit :

- **Affectation en réserves** (compte **1068**) financement de la section **d'Investissement : 0 €**

- **Report** en section **d'investissement** (ligne **001** en dépenses) : **42 629.62 €**

- **Report** en section de **fonctionnement** (ligne **002** en recettes) : **141 393.95 €**

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020 (DE 2020 023)

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif Principal de la Commune de Grandfontaine pour l'exercice 2020, qui s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	468 276.00 €
Dépenses d'investissement :	136 430.00 €
Recettes de fonctionnement :	468 276.00 €
Recettes d'investissement :	136 430.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif Principal de la Commune de Grandfontaine.

BUDGET PRIMITIF FORET 2020 (DE 2020 024)

Monsieur le Maire présente le Budget Forêt pour l'exercice 2020, qui s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	69 210.00 €
Dépenses d'investissement :	0.00 €
Recettes de fonctionnement :	69 210.00 €
Recettes d'investissement :	0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif FORET.

TAUX D'IMPOSITION 2020 (DE 2020 025)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition.

VOTE les taux d'imposition applicables pour l'exercice 2020 tels qu'ils étaient en 2019, soit :

Foncier Bâti	3.32 %
Foncier non bâti	108.61 %
CFE *	15.30 %

* Cotisation Foncière des Entreprises

Soit un produit fiscal attendu de 119 520 €.

VERSEMENT DES SUBVENTIONS 2020 (DE 2020 026)

Monsieur le Maire cite les associations pour lesquelles il souhaite verser une subvention.

Autres demandes de subvention :

- Il informe le conseil municipal que la Paroisse protestante a fait une demande de subvention pour des travaux d'électricité nécessaires pour leur temple. Des habitants de Grandfontaine étant membres de la paroisse.

Le devis s'élève à 3825.60 € TTC et la paroisse sollicite la participation de la commune à hauteur de 5% du devis, soit 191.28 €.

- En date du 24 janvier 2020, le conseil municipal précédemment élu avait accepté la demande de la Case à Toto de Lutzelhouse pour le versement d'une subvention à hauteur de 1.20 € par heure de garde et par enfant.

Les deux enfants concernés et inscrits à la Case à Toto, après vérification, ont 4 et 6 ans et ne sont pas scolarisés dans le RPI de Grandfontaine-Wackenbach-Schirmeck.

Aucune autre structure d'accueil d'enfants ne demande de subvention pour les enfants dont les parents ont décidé de les inscrire en dehors du RPI de Grandfontaine-Wackenbach-Schirmeck.

Le conseil municipal installé au 23 mai 2020 est amené à se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de verser aux associations, les participations suivantes :

- Association des Ecoliers	150.00 €
- Club Vosgien	50.00 €
- Cercle Aloysia	150.00 €
- La joie de vivre	150.00 €
- Les Petits Frères des Pauvres	150.00 €
- Paroisse Catholique	150.00 €

- Paroisse Protestante	150.00 €
- Point d'Appui	100.00 €
- Syndicat Arboriculteurs	100.00 €
- Vivre à Grandfontaine	150.00 €
- La Croix Blanche	400.00 €

DECIDE à 10 voix pour et 1 abstention de ne pas verser de subvention au centre de soins infirmiers de Schirmeck.

DECIDE à l'unanimité de verser une subvention de 5 % du montant du devis à la Paroisse Protestante pour ses besoin de travaux d'électricité, soit 191.28 €.

DECIDE à l'unanimité de revenir sur sa décision de versement d'une subvention à la Case à Toto de Lutzelhouse pour les raisons indiquées plus haut.

Soit un montant total de **1 891.28 €**

Les sommes nécessaires au paiement sont inscrites au Budget Primitif 2020.

EMPLOIS SAISONNIERS 2020 (DE 2020 028)

VU la Loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Après en avoir délibéré, sur proposition du Maire, à l'unanimité,

DECIDE la création des postes suivants :

- 1 adjoint technique de 2^{ème} classe pour la période du 06 juillet 2020 au 17 juillet 2020.
- 1 adjoint technique de 2^{ème} classe pour la période du 06 juillet 2020 au 17 juillet 2020.
- 1 adjoint technique de 2^{ème} classe pour la période du 06 juillet 2020 au 17 juillet 2020.
- 1 adjoint technique de 2^{ème} classe pour la période du 06 juillet 2020 au 17 juillet 2020.

La durée hebdomadaire de service est fixée pour chacun à 35/35^{ème}.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2020.

CARTE COMMUNALE (DE 2020 029)

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement procédure :

- En raison des mesures nationales prises pour répondre à l'état de crise sanitaire, le délai du droit d'initiative a été suspendu et ne prendra fin que le 02/09/2020 (date sujet à modification suivant l'évolution de la crise) ;

- Le planning pourrait néanmoins être réduit si la MRAe, la CDPENAF et la CA pouvaient être sollicitées sans devoir attendre la fin de la concertation. L'ATIP vérifiera cette donnée et confirmera ;

Planning prévisionnel réduit :

2020

- Mai-juin : le bureau d'études complète les éléments du dossier (suppression périmètre constructible Donon, mise à jour des données démographiques, prise en compte des plans d'eau,...)
- Relecture du dossier par l'ATIP
- Fin juin : réunion DDT, SCoT, et CA. Envoi des documents par mail (wetransfer). L'ATIP confirmera la date auprès de la DDT ;
- juillet : consultation de la MRAe (3 mois), de la CDPENAF (2 mois) et de la CA (2 mois) ;
- début septembre : concertation (1 mois) ;
- fin octobre : début enquête publique.

Plans d'eau

- M. le Maire informe que 2 des 3 plans d'eau présents sur le ban communal constituent des retenues d'eau pour la centrale hydroélectrique de Framont ;
- Le 3^{ème} plan d'eau est à l'abandon.

Logements vacants :

- Les données INSEE ne sont pas favorables pour le projet. La commune a transmis au bureau d'études des informations plus précises.

Acte d'engagement et devis :

- L'acte d'engagement avec le bureau d'études est arrivé à échéance. Le bureau d'études transmettra à la commune (avec copie à l'ATIP) la facture des éléments de la mission initiale déjà réalisés ;
- Le bureau d'études a transmis à la commune (avec copie à l'ATIP) un nouveau devis d'un montant de 6060 € TTC reprenant les éléments de la mission initiale encore à réaliser + les éléments complémentaires (Donon, démographie, plans d'eau,...).

Poursuite de la procédure et des éléments complémentaires :

- M. le maire a donné le feu vert au bureau d'études et à l'ATIP pour poursuivre la procédure d'élaboration de la carte communale.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le déroulement de la procédure tel qu'indiqué ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le nouvel acte d'engagement d'un montant de 5050 € HT, soit 6060 € TTC.

Divers

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une nouvelle procédure devant le Tribunal Administratif de contestation d'un Certificat d'Urbanisme opérationnel. Il s'agit d'un terrain qui est devenu non constructible depuis que le POS est devenu caduque.

- Les communes émettant un certain nombre de titres dans l'année ont l'obligation de proposer un service de paiement en ligne à compter du 1^{er} juillet 2020.

Ce service est déjà en place pour notre commune.

- Il est demandé si les bennes situées rue de la basse peuvent être tournées à 90° de façon à pouvoir utiliser les deux côtés des bennes. Parfois il reste de la place sur l'arrière des bennes alors qu'elles sont pleines sur le devant.

Ce point sera vu avec le SELECT'OM.

- Le courrier concernant les nuisances sonores créées par la circulation sur la RD 392 a été envoyé à Madame la Sous-Préfète, Monsieur le Président du Conseil Départemental et Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

- Il est indiqué que le toit du musée de la mine semble détérioré, il sera peut-être nécessaire de faire des travaux.

- Maxence, un jeune habitant, souhaite y mettre un article pour créer un conseil des jeunes. Son projet de distribution de brassards doit être relancé pour qu'à la rentrée les élèves en soient équipés.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h45

M. REMY Philippe

Mme GEWINNER Elisabeth

M. MEISSONNIER David

M. CUNY Julien

M. CHARPENTIER Christian

M. JESSEL Christophe

Mme DEBAS Aurore

Mme WERNERT Patricia

M. DEPRESLES Patrick

Mme GROSHENS Elodie

M. PFAUE Eric